

Désignation :

Un immeuble situé en la municipalité de Nominique, connu et désigné comme étant la subdivision QUATRE du lot originaire numéro CINQUANTE ET UN (51-4) dans le Rang CINQ (Rg.5), du cadastre officiel de Canton de Loranger, dans la circonscription foncière de Labelle.

Tel immeuble contenant en superficie huit mille trois cent vingt-six mètres carrés et huit dixièmes (8 326,8 m²),

Avec bâtisse dessus construite portant le numéro 2343, chemin des Cerisiers, Nominique, Québec, J0W 1R0, circonstances et dépendances.

Taxes dues (capital et intérêts au 19 février 2019)*	Taxes municipales : 893,35 \$ Autres frais de la municipalité : 100,00 \$ Taxes scolaires : 59,58 \$ Total : 1 052,93 \$
---	---

Propriétaire au rôle

et
adresse de
l'immeuble
Thibault, Roger
A/S Charles-Alexandre Pelletier
Chemin des Gélinittes
Nominique (Qc.) J0W 1R0

**Matricule et
lot(s)¹**
Matricule : 1443-64-7390
Numéros de lots : Ptie 48, rang 6, canton Loranger

Désignation :

Un certain emplacement situé dans le Canton Loranger, circonscription foncière de Labelle, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro QUARANTE-HUIT, Rang SIX, (48, ptie, Rg.6) au cadastre officiel du Canton LORANGER.

Cet emplacement vendu mesure cent cinquante pieds (150') en front sur l'ancien chemin public, côté nord de tel chemin, par la même mesure de cent cinquante pieds (150') en arrière, soit en front sur un ruisseau, par toute la profondeur comprise depuis l'emprise de l'ancien chemin public jusqu'au susdit ruisseau.

Cet emplacement vendu est borné en front vers le sud par l'assiette de l'ancien chemin public, en arrière vers le nord par ledit ruisseau, d'un côté vers l'Ouest par une autre partie dudit lot 48, Rg.6, Canton Loranger, constituant la propriété de Mlle Monique Varennes, suivant son titre d'acquisition intervenu par devant le notaire soussigné, le 8 juillet 1972 et enregistré sous le numéro 96075, et de l'autre côté vers l'Est par une autre partie dudit lot 48, Rg.6, demeurant la propriété de M. Guy Poirier.

Tel que le tout se trouve actuellement sans bâtisse.

L'acquéreur déclare connaître tel lopin vendu et s'en déclare satisfait.

Taxes dues (capital et intérêts au 19 février 2019)*	Taxes municipales : 754,20 \$ Autres frais de la municipalité : 100,00 \$ Taxes scolaires : 141,58 \$ Total : 995,78 \$
---	--

Propriétaire au rôle

et
adresse de
l'immeuble
Varennes, Diane
Preston, Lucien
1843, chemin des Éperviers
Nominique (Qc.) J0W 1R0

**Matricule et
lot(s)¹**
Matricule : 1640-04-9065
Numéros de lots : Ptie 36, rang 6, canton Loranger

Désignation :

Un immeuble situé dans la municipalité de Nominique, comté de Labelle, connu et désigné comme étant PARTIE du lot TRENTE-SIX (Ptie 36) dans le rang SIX (Rg. 6), au cadastre officiel du canton LORANGER, division d'enregistrement de Labelle;

Cet immeuble mesure cent soixante-quinze pieds (175') de largeur par une profondeur de deux cent cinquante pieds (250') et telle profondeur se comptant à partir de l'emprise ouest d'un chemin public.

Cet immeuble est borné vers le nord par la ligne divisoire des lots trente-six et trente-sept (36 et 37) dudit rang et canton, vers le sud par une autre partie dudit lot 36, dudit rang et canton, étant la propriété

de Léo Brisebois ou représentants au titre, vers l'est par le chemin public, et vers l'ouest par une autre partie dudit lot 36, dudit rang et canton demeurant la propriété de Gérard Brisebois ou représentants au titre.

Le tout en mesures anglaises et en plus ou moins;

Avec toutes les bâtisses y érigées, circonstances et dépendances;

Avec et sujet à toutes les servitudes actives, passives, apparentes et occultes, pouvant affecter ledit immeuble.

Taxes dues (capital et intérêts au 19 février 2019)*	Taxes municipales : Autres frais de la municipalité : Taxes scolaires : Total :
	1 062,26\$ 100,00 \$ 95,96 \$ 1 258,22\$

VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE

Propriétaire au rôle et adresse de l'immeuble	Boudreau, Sylvain Chemin des Méandres Rivière-Rouge (Qc.) J0T 1T0
Matricule et lot(s)¹	Matricule : 9749-20-2070 Numéros de lots : 5 995 562
Taxes dues (capital et intérêts au 19 février 2019)*	Taxes municipales : Taxes scolaires : Total :
	911,35 \$ 253,44 \$ 1 164,79 \$

Propriétaire au rôle et adresse de l'immeuble	Dupont Estates Ltd Chemin du Rapide Rivière-Rouge (Qc.) J0T 1T0
Matricule et lot(s)¹	Matricule : 0237-52-1040 Numéros de lots : Pte 27, rang Sud-ouest, Canton Marchand Pte 28, rang Sud-ouest, Canton Marchand

Désignation :

L'immeuble est désigné comme étant composé de parties des lots 27 et 28 du rang Sud-Ouest de la Rivière Rouge, du cadastre officiel du canton de Marchand, dans la circonscription foncière de Labelle de la Ville de Rivière-Rouge et la description technique actualisée de ces parcelles devrait se lire comme suit:

Parcelle 1 : Une partie du lot VINGT-SEPT du rang SUD-OUEST DE LA RIVIÈRE ROUGE (27 pte, rang Sud-Ouest de la Rivière Rouge) du cadastre officiel du canton de Marchand, circonscription foncière de Labelle.

De figure irrégulière, ladite parcelle est bornée et décrite comme suit:

Partant d'un point situé au coin Sud du lot 27 et de ladite parcelle, étant notre point de départ; de là, bornée vers le Sud-Ouest, par du territoire non cadastré, mesurant le long de cette limite deux cent soixante et un mètres et quatre-vingt-quatorze centimètres (261,94 m), suivant une direction de 324°43'18", vers le Nord-Ouest, par une partie du lot 28, mesurant le long de cette limite soixante mètres et quatre-vingt-seize centimètres (60,96 m), suivant une direction de 54°03'30", vers le Nord-Est, par une autre partie du lot 27, mesurant le long de cette limite soixante mètres et quatre-vingt-seize centimètres (60,96 m), suivant une direction de 144°03'30", vers le Nord-Ouest, par une autre partie du lot 27, mesurant le long de cette limite six cent soixante-dix mètres et cinquante-six centimètres (670,56 m), suivant une direction de 54°03'30", vers le Sud-Ouest, par une autre partie du lot 27, mesurant le long de cette limite soixante mètres et quatre-vingt-seize centimètres (60,96 m), suivant une direction de 324°03'30", vers le Nord-Ouest, par une partie du lot 28, mesurant le long de cette limite trois cent cinquante-sept mètres et cinquante-sept centimètres (357,57 m), suivant une direction de 54°03'30", vers le Nord-Est, par une autre partie du lot 27 étant la Route 117 Sud, mesurant successivement le long de cette limite vingt-huit mètres et soixante et un centimètres (28,61 m), suivant une direction de 124°25'37", vingt mètres et quatre centimètres (20,04 m), suivant une direction de 146°36'23", soixante-dix mètres et soixante et un centimètres (70,61 m), suivant une

direction de 113°11'04", quinze mètres et cinquante-neuf centimètres (15,59 m), suivant une direction de 104°27'32", soixante-dix-neuf mètres et dix-sept centimètres (79,17 m), suivant une direction de 124°30'37" et vingt-trois mètres et quatre-vingt-un centimètres (23,81 m), suivant une direction de 120°21'05", vers l'Est, par une autre partie du lot 27 étant la Route 117 Sud, mesurant le long de cette limite vingt-trois mètres et cinquante-trois centimètres

(23,53 m), suivant une direction de 158°00'31", vers le Nord-Est, par une autre partie du lot 27 étant la Route 117 Sud, mesurant le long de cette limite vingt et un mètres et quatre-vingt-onze centimètres (21,91 m), suivant une direction de 127°30'01", vers le Sud-Est, par une partie du lot 26, mesurant le long de cette limite mille cent quatre-vingt-trois mètres et soixante-cinq centimètres (1 183,65 m), suivant une direction de 233°57'23", jusqu'à notre point de départ. Cette parcelle contient une superficie de deux cent cinquante-sept mille quatre-vingt-quatorze mètres carrés et trois dixièmes.

Superficie : 257 094,3 m²

Parcelle 2 : Une partie du lot VINGT-SEPT du rang SUD-OUEST DE LA RIVIÈRE ROUGE (27 pié, rang Sud-Ouest de la Rivière Rouge) du cadastre officiel du canton de Marchand, circonscription foncière de Labelle.

De figure irrégulière, ladite parcelle est bornée et décrite comme suit:

Partant d'un point situé à l'intersection de la ligne séparative des lots 26 et 27 avec l'emprise Sud du lot 96 étant le Parc linéaire Le P'tit Train du Nord, correspondant au coin Nord-Est de ladite parcelle, étant notre point de départ; de là, bornée vers le Sud-Est, par une partie du lot 26, mesurant le long de cette limite deux cent vingt-trois mètres et quatre-vingt-dix-sept centimètres (223,97 m), suivant une direction de 233°57'23", vers le Sud-Ouest, par une autre partie du lot 27 étant la Route 117 Sud, mesurant successivement le long de cette limite cent quatre-vingt-dix-huit mètres et vingt-cinq centimètres (198,25 m), suivant une direction de 304°27'57" et soixante-dix-neuf mètres et cinquante-huit centimètres (79,58 m) le long d'un arc de cercle de cinq cent quatre-vingt-quatorze mètres et trente et un centimètres (594,31 m) de rayon, vers le Nord-Ouest, par une partie du lot 28, mesurant le long de cette limite soixante et un mètres et soixante-treize centimètres (61,73 m), suivant une direction de 54°03'30", vers le Nord, par le lot 96, étant le Parc linéaire Le P'tit Train du Nord, mesurant le long de cette limite trois cent soixante-sept mètres et quarante-six centimètres (367,46 m), suivant une direction de 98°56'55", jusqu'à notre point de départ. Cette parcelle contient une superficie de trente-six mille cinq cent onze mètres carrés et sept dixièmes.

Superficie : 36 511,7 m²

Parcelle 3 : Une partie du lot VINGT-SEPT du rang SUD-OUEST DE LA RIVIÈRE ROUGE (27 pié, rang Sud-Ouest de la Rivière Rouge) du cadastre officiel du canton de Marchand, circonscription foncière de Labelle.

De figure irrégulière, ladite parcelle est bornée et décrite comme suit:

Partant d'un point situé à l'intersection de la ligne séparative des lots 26-6 et 27 avec l'emprise Nord du lot 96 étant le Parc linéaire Le P'tit Train du Nord, correspondant au coin Sud-Est de ladite parcelle, étant notre point de départ; de là, bornée vers le Sud, par le lot 96, étant le Parc linéaire Le P'tit Train du Nord, mesurant le long de cette limite trois cent soixante-sept mètres et trente-six centimètres (367,36 m), suivant une direction de 278°56'55", vers le Nord-Ouest, par une partie du lot 28, mesurant le long de cette limite sept cent deux mètres et quatre-vingt-dix centimètres (702,90 m), suivant une direction de 54°03'30", vers le Nord-Est, par une autre partie du lot 27, mesurant le long de cette limite sept mètres et huit centimètres (7,08 m), suivant une direction de 138°39'32", vers le Nord, par une autre partie du lot 27, mesurant le long de cette limite trente-huit mètres et cinquante-neuf centimètres (38,59 m), suivant une direction de 78°37'42", vers le Nord-Est, par le chemin du Rapide (montré à l'originnaire), mesurant successivement le long de cette limite vingt-cinq mètres et cinquante-neuf centimètres (25,59 m), suivant une direction de 140°42'25", trente-quatre mètres et quatre-vingt-dix-sept centimètres (34,97 m), suivant une direction de 141°47'48" et soixante-cinq mètres et trente et un centimètres (65,31 m) le long d'un arc de cercle de deux cent vingt-quatre mètres et quinze centimètres (224,15 m) de rayon, vers l'Est, par le chemin du Rapide (montré à l'originnaire), mesurant successivement le long de cette limite quinze mètres et trente-neuf centimètres (15,39 m), suivant une direction de 158°29'23" et trente-huit mètres et neuf centimètres (38,09 m) le long d'un arc de cercle de deux cent vingt-quatre mètres et quinze centimètres (224,15 m) de rayon, vers le Sud-Est, par une autre partie du lot 27, mesurant le long de cette limite cent trente-sept mètres et seize centimètres (137,16 m), suivant une direction de 235°29'54", vers l'Est, par une autre partie du lot 27, mesurant le long de cette limite soixante-quinze mètres et seize centimètres (75,16 m), suivant une direction de

169°39'08", vers le Sud-Est, par le lot 26-6, mesurant successivement le long de cette limite soixante-dix-neuf mètres et soixante-cinq centimètres (79,65 m), suivant une direction de 235°29'54" et deux cent huit mètres et soixante-dix-sept centimètres (208,77 m), suivant une direction de 234°39'18", jusqu'à notre point de départ. Cette parcelle contient une superficie de cent quarante-six mille six cent vingt-quatre mètres carrés.

Superficie : 146 624,0 m²

Parcelle 4 : Une partie du lot VINGT-SEPT du rang SUD-OUEST DE LA RIVIÈRE ROUGE (27 pte, rang Sud-Ouest de la Rivière Rouge) du cadastre officiel du canton de Marchand, circonscription foncière de Labelle.

De figure irrégulière, ladite parcelle est bornée et décrite comme suit:

Partant d'un point situé à l'intersection de la ligne séparative des lots 27 et 28 avec la rive Sud-Ouest de la Rivière Rouge, correspondant au coin Nord de ladite parcelle, étant notre point de départ; de là, bornée vers le Nord-Est, par la Rivière Rouge, mesurant le long de cette limite deux cent soixante-dix mètres et quatre-vingt-cinq centimètres (270,85 m) étant une sinueuse, vers le Sud-Est, par le lot 26-1-1, mesurant le long de cette limite cent huit mètres et soixante-neuf centimètres (108,69 m), suivant une direction de 234°00'02", vers l'Ouest, par le chemin du Rapide (montré à l'originnaire), mesurant successivement le long de cette limite cinquante-sept mètres et onze centimètres (57,11 m), suivant une direction de 351°47'41", cinquante-quatre mètres et soixante-dix-sept centimètres (54,77 m) le long d'un arc de cercle de deux cent trente-cinq mètres et quatre-vingt-cinq centimètres (235,85 m) de rayon et quinze mètres et trente-neuf centimètres (15,39 m), suivant une direction de 338°29'23", vers le Sud-Ouest, par le chemin du Rapide (montré à l'originnaire), mesurant successivement le long de cette limite soixante-huit mètres et soixante-douze centimètres (68,72 m) le long d'un arc de cercle de deux cent trente-cinq mètres et quatre-vingt-cinq centimètres (235,85 m) de rayon, trente-cinq mètres et huit centimètres (35,08 m), suivant une direction de 321°47'48", quarante-cinq mètres et cinquante-sept centimètres (45,57 m), suivant une direction de 320°42'25" et deux mètres et soixante centimètres (2,60 m), suivant une direction de 317°29'32", vers le Nord-Ouest, par une partie du lot 28, mesurant le long de cette limite trente et un mètres et soixante et onze centimètres (31,71 m), suivant une direction de 54°03'30", jusqu'à notre point de départ. Cette parcelle contient une superficie de quinze mille cent soixante-huit mètres carrés et un dixième.

Superficie : 15 168,1 m²

Parcelle 5: Une partie du lot VINGT-HUIT du rang SUD-OUEST DE LA RIVIÈRE ROUGE (28 pte, rang Sud-Ouest de la Rivière Rouge) du cadastre officiel du canton de Marchand, circonscription foncière de Labelle.

De figure irrégulière, ladite parcelle est bornée et décrite comme suit:

Partant d'un point situé au coin Sud du lot 28 et de ladite parcelle, étant notre point de départ; de là, bornée vers le Sud-Ouest, par du territoire non cadastré, mesurant le long de cette limite deux cent soixante et un mètres et quatre-vingt-quatorze centimètres (261,94 m), suivant une direction de 324°43'18", vers le Nord-Ouest, par une partie du lot 29, mesurant le long de cette limite huit cent vingt et un mètres et quatre-vingt-quinze centimètres (821,95 m), suivant une direction de 54°22'50", vers le Nord, par une autre partie du lot 28 étant la Route 117 Sud, mesurant successivement le long de cette limite soixante-quatre mètres et quatre-vingt-deux centimètres (64,82 m), suivant une direction de 89°53'17" et quatre-vingt-quinze mètres et onze centimètres (95,11 m), suivant une direction de 88°42'37", vers le Sud-Est, par une autre partie du lot 28, mesurant le long de cette limite trois cent soixante-dix mètres et quatre-vingt-quatre centimètres (370,84 m), suivant une direction de 234°22'54", vers le Nord, par une autre partie du lot 28, mesurant le long de cette limite trente-deux mètres (32,00 m), suivant une direction de 95°32'17", vers le Nord-Ouest, par une autre partie du lot 28, mesurant le long de cette limite trois cent soixante-cinq mètres et vingt-six centimètres (365,26 m), suivant une direction de 54°22'50", vers le Nord, par une autre partie du lot 28 étant la Route 117 Sud, mesurant le long de cette limite huit mètres et quatre-vingt-huit centimètres (8,88 m), suivant une direction de 103°11'44", vers le Nord-Est, par une autre partie du lot 28 étant la Route 117 Sud, mesurant successivement le long de cette limite vingt-six mètres et cinquante centimètres (26,50 m), suivant une direction de 153°46'21" et vingt-six mètres et cinquante-quatre centimètres (26,54 m), suivant une direction de 116°50'53", vers le Nord-Ouest, par une autre partie du lot 28 étant la Route 117 Sud, mesurant le long de cette limite trente mètres et trente-sept centimètres (30,37 m), suivant une direction de 41°25'02", vers le Nord, par une autre partie du lot 28 étant la Route 117 Sud, mesurant successivement le long de cette limite vingt mètres et cinq centimètres (20,05 m), suivant

une direction de 95°49'54", vingt mètres et quinze centimètres (20,15 m), suivant une direction de 108°14'14" et dix-neuf mètres et soixante-quatorze centimètres (19,74 m), suivant une direction de 91°09'19", vers le Nord-Est, par une autre partie du lot 28 étant la Route 117 Sud, mesurant le long de cette limite vingt mètres et soixante-douze centimètres (20,72 m), suivant une direction de 119°42'31", vers le Nord, par une autre partie du lot 28 étant la Route 117 Sud, mesurant le long de cette limite trente-six mètres et quatre-vingt-seize centimètres (36,96 m), suivant une direction de 111°35'06", vers le Nord-Est, par une partie du lot 28 étant la Route 117 Sud, mesurant le long de cette limite deux mètres et quatre-vingt-trois centimètres (2,83 m), suivant une direction de 124°25'37", vers le Sud-Est, par une partie du lot 27, mesurant le long de cette limite mille quatre-vingt-neuf mètres et neuf centimètres (1 089,09 m), suivant une direction de 234°03'30", jusqu'à notre point de départ. Cette parcelle contient une superficie de deux cent quarante- quatre mille quatre cent trente-huit mètres carrés et six dixièmes.

Superficie : 244 438,6 m²

Parcelle 6: Une partie du lot VINGT-HUIT du rang SUD-OUEST DE LA RIVIÈRE ROUGE (28 pié, rang Sud-Ouest de la Rivière Rouge) du cadastre officiel du canton de Marchand, circonscription foncière de Labelle.

De figure irrégulière, ladite parcelle est bornée et décrite comme suit:

Partant d'un point situé à l'intersection de la ligne séparative des lots 27 et 28 avec l'emprise Sud du lot 96 étant le Parc linéaire Le P'tit Train du Nord, correspondant au coin Nord-Est de ladite parcelle, étant notre point de départ; de là, bornée vers le Sud-Est, par une partie du lot 27, mesurant le long de cette limite soixante et un mètres et soixante-treize centimètres (61,73 m), suivant une direction de 234°03'30", vers le Sud, par une autre partie du lot 28 étant la Route 117 Sud, mesurant le long de cette limite deux cent trente-huit mètres et quatre-vingt-dix-sept centimètres (238,97 m) le long d'un arc de cercle de cinq cent quatre-vingt-quatorze mètres et trente et un centimètres (594,31 m) de rayon, vers l'Ouest, par une autre partie du lot 28, mesurant le long de cette limite dix-sept mètres et quarante-huit centimètres (17,48 m), suivant une direction de 3°45'21", vers le Nord, par le lot 96 étant le Parc linéaire Le P'tit Train du Nord, mesurant le long de cette limite deux cent quatre-vingt-un mètres et vingt-trois centimètres (281,23 m), suivant une direction de 98°56'55", jusqu'à notre point de départ. Cette parcelle contient une superficie de six mille deux cent soixante mètres carrés et six dixièmes.

Superficie : 6 260,6 m²

Parcelle 7: Une partie du lot VINGT-HUIT du rang SUD-OUEST DE LA RIVIÈRE ROUGE (28 pié, rang Sud-Ouest de la Rivière Rouge) du cadastre officiel du canton de Marchand, circonscription foncière de Labelle.

De figure irrégulière, ladite parcelle est bornée et décrite comme suit:

Partant d'un point situé à l'intersection de la ligne séparative des lots 28 et 29 avec l'emprise Nord du lot 96 étant le Parc linéaire Le P'tit Train du Nord, correspondant au coin Sud-Ouest de ladite parcelle, étant notre point de départ; de là, bornée vers le Nord-Ouest, par une partie du lot 29, mesurant le long de cette limite neuf cent quatre-vingt-cinq mètres et quarante et un centimètres (985,41 m), suivant une direction de 54°22'50", vers le Nord-Est, par le chemin du Rapide (montré à l'originnaire), mesurant successivement le long de cette limite un mètre et cinquante-trois centimètres (1,53 m), suivant une direction de 150°44'25" et quarante-neuf mètres et soixante-trois centimètres (49,63 m), suivant une direction de 153°04'37", vers le Sud-Est, par une autre partie du lot 28, mesurant le long de cette limite deux cent quarante-neuf mètres et quarante-sept centimètres (249,47 m), suivant une direction de 234°22'50", vers le Nord-Est, par une autre partie du lot 28, mesurant le long de cette limite quarante-cinq mètres et soixante-douze centimètres (45,72 m), suivant une direction de 151°09'53", vers le Nord-Ouest, par une autre partie du lot 28, mesurant le long de cette limite deux cent cinquante et un mètres (251,00 m), suivant une direction de 54°22'50", vers le Nord-Est, par le chemin du Rapide (montré à l'originnaire), mesurant successivement le long de cette limite quarante-six mètres et deux centimètres (46,02 m) le long d'un arc de cercle de deux cent cinquante-cinq mètres et quatre-vingt-cinq centimètres (255,85 m) de rayon et cinquante-six mètres et cinquante-quatre centimètres (56,54 m), suivant une direction de 133°56'06", vers le Sud-Est, par une autre partie du lot 28, mesurant le long de cette limite trente-deux mètres (32,00 m), suivant une direction de 222°29'15", vers le Nord-Est, par une autre partie du lot 28, mesurant le long de cette limite quarante-sept mètres et trente-quatre centimètres (47,34 m), suivant une direction de 138°39'32", vers le Sud-Est, par une partie du lot 27, mesurant le long de cette limite sept cent deux mètres et quatre-vingt-dix centimètres (702,90 m), suivant une direction de 234°03'30", vers le Sud, par le lot 96 étant le Parc

linéaire Le P'tit Train du Nord, mesurant le long de cette limite trois cent soixante-trois mètres et trente-sept centimètres (363,37 m), suivant une direction de 278°56'55", jusqu'à notre point de départ. Cette parcelle contient une superficie de deux cent deux mille neuf cent cinq mètres carrés et deux dixièmes.

Superficie : 202 905,2 m²

Parcelle 8: Une partie du lot VINGT-HUIT du rang SUD-OUEST DE LA RIVIÈRE ROUGE (28 pte, rang Sud-Ouest de la Rivière Rouge) du cadastre officiel du canton de Marchand, circonscription foncière de Labelle.

De figure irrégulière, ladite parcelle est bornée et décrite comme suit:

Partant d'un point situé à l'intersection de la ligne séparative des lots 27 et 28 avec l'emprise Nord-Est du chemin du Rapide (montré à l'originnaire), correspondant au coin Sud de ladite parcelle, étant notre point de départ; de là, bornée vers le Sud-Ouest, par le chemin du Rapide (montré à l'originnaire), mesurant successivement le long de cette limite trente-sept mètres et quarante-trois centimètres (37,43 m), suivant une direction de 317°29'32", soixante-quinze mètres et vingt-cinq centimètres (75,25 m), suivant une direction de 313°56'06" et quarante-trois mètres et quatre-vingt-neuf centimètres (43,89 m) le long d'un arc de cercle de deux cent quarante-quatre mètres et quinze centimètres (244,15 m) de rayon, vers le Nord-Ouest, par une autre partie du lot 28, mesurant le long de cette limite vingt-six mètres et quatre-vingt-cinq centimètres (26,85 m), suivant une direction de 54°22'50", vers l'Est et vers le Nord-Est, par la Rivière Rouge, mesurant le long de ces limites cent soixante mètres et quarante-deux centimètres (160,42 m) étant une sinueuse, vers le Sud-Est, par une partie du lot 27, mesurant le long de cette limite trente et un mètres et soixante et onze centimètres (31,71 m), suivant une direction de 234°03'30", jusqu'à notre point de départ. Cette parcelle contient une superficie de quatre mille six cent soixante mètres carrés et cinq dixièmes.

Superficie : 4 660,5 m²

Parcelle 9: Une partie du lot VINGT-HUIT du rang SUD-OUEST DE LA RIVIÈRE ROUGE (28 pte, rang Sud-Ouest de la Rivière Rouge) du cadastre officiel du canton de Marchand, circonscription foncière de Labelle.

De figure irrégulière, ladite parcelle est bornée et décrite comme suit:

Partant d'un point situé à l'intersection de la ligne séparative des lots 26-6 et 27 avec l'emprise Nord du lot 96 étant le Parc linéaire Le P'tit Train du Nord, de là, se diriger vers le Nord, sur une distance de six cent cinquante-huit mètres et quarante-huit centimètres (658,48 m) suivant une direction de 9°47'52" jusqu'au coin Sud de ladite parcelle, étant notre point de départ; de là, bornée vers le Sud-Ouest, par le chemin du Rapide (montré à l'originnaire), mesurant le long de cette limite vingt mètres et soixante-sept centimètres (20,67 m), suivant une direction de 333°04'37", vers le Nord-Ouest, par une autre partie du lot 28, mesurant le long de cette limite vingt-huit mètres et quatre-vingt-onze centimètres (28,91 m), suivant une direction de 54°22'50", vers le Nord-Est, par la Rivière Rouge, mesurant le long de cette limite vingt mètres et quatre-vingt-treize centimètres (20,93 m) étant une sinueuse, vers le Sud-Est, par une autre partie du lot 28, mesurant le long de cette limite vingt-huit mètres et vingt-cinq centimètres (28,25 m), suivant une direction de 234°22'50", jusqu'à notre point de départ. Cette parcelle contient une superficie de cinq cent quatre-vingt-dix-sept mètres carrés et six dixièmes.

Superficie : 597,6 m²

Taxes dues (capital et intérêts au 19 février 2019)*	Taxes municipales : 7 021,77 \$ Taxes scolaires : 2 388,58 \$ Total : 9 410,35 \$
---	---

Propriétaire au rôle et adresse de l'immeuble	Dupont Estates Ltd Chemin du Rapide Rivière-Rouge (Qc.) J0T 1T0
Matricule et lot(s)¹	Matricule : 0337-37-0554 Numéros de lots : Ptie 27, rang Sud-ouest, canton Marchand Ptie 28, rang Sud-ouest, Canton Marchand

Désignation :

L'immeuble est désigné comme étant composé d'une partie des lots 27 et 28 du rang Sud-Ouest de la Rivière Rouge, du cadastre officiel du canton de Marchand, dans la circonscription foncière de

Labelle de la Ville de Rivière-Rouge et la description technique actualisée de ces parcelles devrait se lire comme suit:

Parcelle 1 : Une partie du lot VINGT-SEPT du rang SUD-OUEST DE LA RIVIÈRE ROUGE (27 pte, rang Sud-Ouest de la Rivière Rouge) du cadastre officiel du canton de Marchand, circonscription foncière de Labelle.

De figure irrégulière, ladite parcelle est bornée et décrite comme suit:

Partant d'un point situé à l'intersection de la ligne séparative des lots 27 et 28 avec l'emprise Sud-Ouest du chemin du Rapide (montré à l'originare), correspondant au coin Nord de ladite parcelle, étant notre point de départ; de là, bornée vers le Nord-Est, par le chemin du Rapide (montré à l'originare), mesurant successivement le long de cette limite trois mètres et soixante et un centimètres (3,61 m), suivant une direction de 137°29'32" et dix-neuf mètres et cinquante-quatre centimètres (19,54 m), suivant une direction de 140°42'25", vers le Sud, par une autre partie du lot 27, mesurant le long de cette limite trente-huit mètres et cinquante-neuf centimètres (38,59 m), suivant une direction de 258°37'42", vers le Sud-Ouest, par une autre partie du lot 27, mesurant le long de cette limite sept mètres et huit centimètres (7,08 m), suivant une direction de 318°39'32", vers le Nord-Ouest, par une partie du lot 28, mesurant le long de cette limite trente-quatre mètres et vingt et un centimètres (34,21 m), suivant une direction de 54°03'30", jusqu'à notre point de départ. Cette parcelle contient une superficie de cinq cent quinze mètres carrés et trois dixièmes.
Superficie : 515,3 m²

Parcelle 2: Une partie du lot VINGT-HUIT du rang SUD-OUEST DE LA RIVIÈRE ROUGE (28 pte, rang Sud-Ouest de la Rivière Rouge) du cadastre officiel du canton de Marchand, circonscription foncière de Labelle.

De figure irrégulière, ladite parcelle est bornée et décrite comme suit:

Partant d'un point situé à l'intersection de la ligne séparative des lots 27 et 28 avec l'emprise Sud-Ouest du chemin du Rapide (montré à l'originare), correspondant au coin Est de ladite parcelle, étant notre point de départ; de là, bornée vers le Sud-Est, par une partie du lot 27, mesurant le long de cette limite trente-quatre mètres et vingt et un centimètres (34,21 m), suivant une direction de 234°03'30", vers le Sud-Ouest, par une autre partie du lot 28, mesurant le long de cette limite quarante-sept mètres et trente-quatre centimètres (47,34 m), suivant une direction de 318°39'32", vers le Nord-Ouest, par une autre partie du lot 28, mesurant le long de cette limite trente-deux mètres (32,00 m), suivant une direction de 42°29'15", vers le Nord-Est, par le chemin du Rapide (montré à l'originare), mesurant successivement le long de cette limite dix-huit mètres et trente-quatre centimètres (18,34 m), suivant une direction de 133°56'06" et trente-cinq mètres et soixante-douze centimètres (35,72 m), suivant une direction de 137°29'32", jusqu'à notre point de départ. Cette parcelle contient une superficie de mille six cent quatre-vingt-neuf mètres carrés et deux dixièmes.
Superficie : 1 689,2 m²

Taxes dues (capital et intérêts au 19 février 2019)*	Taxes municipales : Taxes scolaires : Total :	414,40 \$ 44,06 \$ 458,46 \$
---	---	------------------------------------

Propriétaire au rôle et adresse de l'immeuble	Fex, Francis 1075, chemin du 5 ^e Rang Nord Rivière-Rouge (Qc.) J0T 1T0	
Matricule et lot(s)¹	Matricule : 1752-48-5040 Numéros de lots : 5 809 676	
Taxes dues (capital et intérêts au 19 février 2019)*	Taxes municipales : Taxes scolaires : Total :	1 478,15 \$ 58,95 \$ 1 537,10 \$

Propriétaire au rôle et adresse de l'immeuble	Fortin, Benoit 2047, chemin du Lac-Kiamika Rivière-Rouge (Qc.) J0T 1T0	
Matricule et lot(s)¹	Matricule : 1953-19-9060 Numéros de lots : 5 809 707	
Taxes dues	Taxes municipales : Taxes scolaires :	1 936,03 \$ 586,95 \$

(capital et intérêts au 19 février 2019)*	Total : 2 522,98 \$
---	---------------------

Propriétaire au rôle et adresse de l'immeuble	Leclerc, Gilles Despaties, Claudette Chemin Despatis Rivière-Rouge (Qc.) J0T 1T0
Matricule et lot(s) ¹	Matricule : 2349-23-0449 Numéros de lots : 5 994 816
Taxes dues (capital et intérêts au 19 février 2019)*	Taxes municipales : 489,14 \$ Taxes scolaires : 7,65 \$ Total : 496,79 \$

Propriétaire au rôle et adresse de l'immeuble	Les Entreprises Hugo Ltée Rue Côté Rivière-Rouge (Qc.) J0T 1T0
Matricule et lot(s) ¹	Matricule : 9940-56-9259 Numéros de lots : P'te 45A-5, rang Sud-ouest, canton Marchand

Désignation :

L'immeuble est désigné comme étant composé d'une partie du lot 45A-5 du rang Sud-Ouest de la Rivière Rouge, du cadastre officiel du canton de Marchand, dans la circonscription foncière de Labelle de la Ville de Rivière-Rouge et la description technique actualisée de cette parcelle devrait se lire comme suit :

Une partie de la subdivision CINQ du lot QUARANTE-CINQ A du rang SUD-OUEST DE LA RIVIÈRE ROUGE (45A-5 P'te du rang Sud-Ouest de la Rivière Rouge) du cadastre officiel du canton de Marchand, circonscription foncière de Labelle.

De figure irrégulière, ladite parcelle est bornée et décrite comme suit :

Partant d'un point situé au coin Sud du lot 45A-5 et de ladite parcelle, étant notre point de départ; de là, bornée vers le Sud-Ouest, par les lots 45A-15, 45A-14 ET 45A-13, mesurant le long de cette limite quatre-vingt-deux mètres et cinquante-cinq centièmes (82,55) suivant une direction de 323°42'16", vers le Nord, par une autre partie du lot 45A-5 étant la rue Côté, mesurant le long de cette limite quatorze mètres et vingt-six centièmes (14,26) suivant une direction de 86°19'09", vers le Nord-Ouest, par une autre partie du lot 45A-5 étant la rue Côté, mesurant le long de cette limite huit mètres et soixante-six centièmes (8,66) le long d'une courbe ayant un rayon extérieur de sept mètres (7,00), vers le Nord-Est, par les lots 45A-27 à 45A-32, mesurant le long de cette limite soixante-quinze mètres et trente-trois centièmes (75,33) suivant une direction de 143°42'16", vers le Sud-Est, par une partie du lot 44, mesurant le long de cette limite vingt mètres et douze centièmes (20,12) suivant une direction de 233°53'26" jusqu'à notre point de départ. Cette parcelle contient une superficie de mille cinq cent quarante-sept mètres carrés et trois dixièmes.

Superficie : 1 547,3 m²

Taxes dues (capital et intérêts au 19 février 2019)*	Taxes municipales : 9,52 \$ Taxes scolaires : 0,00 \$ Total : 9,52 \$
--	---

Propriétaire au rôle et adresse de l'immeuble	Luca, Rosina (Rose) Rang des Cyr Rivière-Rouge (Qc.) J0T 1T0
Matricule et lot(s) ¹	Matricule : 2654-35-5548 Numéros de lots : 5 995 640
Taxes dues (capital et intérêts au 19 février 2019)*	Taxes municipales : 742,64 \$ Taxes scolaires : 0,00 \$ Total : 742,64 \$

Propriétaire au rôle et adresse de l'immeuble	Pino, Rodrigo 421, chemin St-Amant Rivière-Rouge (Qc.) J0T 1T0
Matricule et lot(s) ¹	Matricule : 1465-21-7108 Numéros de lots : 5 809 985

Taxes dues (capital et intérêts au 19 février 2019)*	Taxes municipales : Taxes scolaires : Total :	2 453,20 \$ 0,00 \$ 2 453,20 \$
--	---	---------------------------------------

Propriétaire au rôle et adresse de l'immeuble	Rochon, Manon 635, chemin du Lac-Boileau Est Rivière-Rouge (Qc.) J0T 1T0
Matricule et lot(s) ¹	Matricule : 9639-15-5636 Numéros de lots : Ptie 32A, rang 2, canton Marchand

Désignation :

Un immeuble situé dans la Ville de Rivière-Rouge, comté Labelle, connu et désigné comme étant PARTIE du lot TRENTE-DEUX A, (Ptie 32A), dans le RANG DEUX, (Rg.2), au cadastre officiel du Canton MARCHAND.

Cet immeuble étant borné vers le Nord-Ouest par une partie du lot 32A, vers le Nord-Est par une autre partie du lot 32A (étant le chemin du Lac Boileau Est), vers le Sud-Est par une autre partie du lot 32A et vers le Sud-Ouest par le Lac Boileau.

Tel immeuble mesurant QUARANTE MÈTRES ET NEUF CENTIÈMES (40,09 m) au Nord-Ouest, TRENTE-SIX MÈTRES ET CINQUANTE-HUIT CENTIÈMES (36,58 m) au Nord-Est, QUARANTE MÈTRES ET QUARANTE-TROIS CENTIÈMES (40,43 m) au Sud-Est et VINGT-NEUF MÈTRES ET DIX-HUIT CENTIÈMES (29,18 m) au Sud-Ouest le long d'une ligne sinueuse.

Cet immeuble contenant en superficie MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MÈTRES CARRÉS ET DEUX DIXIÈMES (1297,2 m²).

Le coin Est dudit immeuble est situé à une distance de DIX-HUIT MÈTRES ET VINGT-NEUF CENTIÈMES (18,29 m) au Nord-Ouest du coin nord du lot 32A-4, telle distance étant prise le long du chemin du Lac Boileau Est.

Avec toutes les bâtisses y érigées, circonstances et dépendances.

Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, notamment une servitude de passage dans le chemin se trouvant à sa limite Nord-Est et telle que décrite aux actes 58986 et 94627 : l'acquéreur déclarant en connaître la nature, la portée et l'étendue et ne renonçant en aucune façon au bénéfice de la prescription non plus qu'à tous autres droits et recours qu'il pourrait être habilité à faire valoir à l'encontre de toute servitude et toute autre charge.

Taxes dues (capital et intérêts au 19 février 2019)*	Taxes municipales : Taxes scolaires : Total :	2 390,73 \$ 712,59 \$ 3 103,32 \$
--	---	---

Propriétaire au rôle et adresse de l'immeuble	Succession William Guimond Chemin du Lac-Klamika Rivière-Rouge (Qc.) J0T 1T0	
Matricule et lot(s) ¹	Matricule : 1559-87-4040 Numéros de lots : 5 809 874	
Taxes dues (capital et intérêts au 19 février 2019)*	Taxes municipales : Taxes scolaires : Total :	732,15 \$ 292,50 \$ 1 024,65 \$

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DU-LAC

Propriétaire au rôle et adresse de l'immeuble	Cursoi, Magali Vanderhaegen, Benn 7 ^e rang Est Sainte-Anne-du-Lac (Qc.) J0W 1V0	
Matricule et lot(s) ¹	Matricule : 9595-67-1402 Numéros de lots : 5 392 139	
Taxes dues (capital et intérêts au 19 février 2019)*	Taxes municipales : Autres frais de la municipalité : Taxes scolaires : Total :	608,07 \$ 18,42 \$ 246,00 \$ 872,49 \$

Propriétaire au rôle et adresse de l'immeuble	Daigle, Mychelle-Anne 2, rue de l'Église Sainte-Anne-du-Lac (Qc.) J0W 1V0
Matricule et lot(s) ¹	Matricule : 9494 10 9390 Numéros de lots : 5 390 658
Taxes dues (capital et intérêts au 19 février 2019)*	Taxes municipales : 5 747,64 \$ Autres frais de la municipalité : 18,42 \$ Taxes scolaires : 69,12 \$ Total : 5 835,18 \$

Propriétaire au rôle et adresse de l'immeuble	Laplante, Lise Rue Sicotte Sainte-Anne-du-Lac (Qc.) J0W 1V0
Matricule et lot(s) ¹	Matricule : 9494 72 8113 Numéros de lots : 5 390 815
Taxes dues (capital et intérêts au 19 février 2019)*	Taxes municipales : 1 603,30 \$ Autres frais de la municipalité : 18,42 \$ Taxes scolaires : 158,57 \$ Total : 1 780,29 \$

Propriétaire au rôle et adresse de l'immeuble	Succession Joseph Nixon Jr. A/S Claudette Plante 7 ^e rang Est Sainte-Anne-du-Lac (Qc.) J0W 1V0
Matricule et lot(s) ¹	Matricule : 9797 91 3437 Numéros de lots : 5 392 009
Taxes dues (capital et intérêts au 19 février 2019)*	Taxes municipales : 586,81 \$ Autres frais de la municipalité : 67,50 \$ Taxes scolaires : 269,98 \$ Total : 924,29 \$

Propriétaire au rôle et adresse de l'immeuble	Werner Heinz, Klein 10 ^e Rang Sainte-Anne-du-Lac (Qc.) J0W 1V0
Matricule et lot(s) ¹	Matricule : 9500 57 2763 Numéros de lots : 5 391 332
Taxes dues (capital et intérêts au 19 février 2019)*	Taxes municipales : 468,82 \$ Autres frais de la municipalité : 33,65 \$ Taxes scolaires : 76,96 \$ Total : 579,43 \$

1. Tous les lots décrits font partie de la circonscription foncière de Labelle.

Les désignations faisant l'objet de la présente liste ont été fournies par les municipalités.

*** Certains frais s'ajouteront à ce montant et ils seront annoncés au moment de la vente.**

Conditions pour enchérir :

Personne physique :

- Nom
- Date et lieu de naissance
- Adresse résidentielle complète et postale, s'il y a lieu
- Mandat ou procuration si vous représentez une autre personne physique

Personne morale :

- Nom
- Forme juridique et loi constitutive
- Adresse complète et postale du siège social, s'il y a lieu
- Numéro de TPS et TVQ, s'il y a lieu

ET

Pour le représentant d'une personne morale :

- Nom
- Qualité du représentant (mandataire)
- Copie de la pièce justificative l'autorisant à agir (ex. : résolution, mandat, procuration)

Veillez prendre note que dans chacun des cas ci-dessus, vous aurez besoin de présenter une pièce d'identité.

Mode de paiement :

Paiement complet dès l'adjudication :

- Argent comptant
- Mandat poste, traite ou mandat bancaire ou chèque visé fait à l'ordre de la MRC d'Antoine-Labelle.

Les immeubles acquis dans le cadre de la vente pour taxes sont assujettis à un droit de retrait pendant une période d'un (1) an suivant la date d'adjudication (art. 1057 et suivants du *Code municipal*).

Je certifie par la présente que la liste décrite ci-dessus constitue la liste officielle des ventes pour non-paiement de l'impôt foncier de la Municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle pour l'année deux mille dix-neuf (2019).

DONNÉ à Mont-Laurier, ce sixième (6^e) jour de mars deux mille dix-neuf.



Me Mylène Mayer
Secrétaire-trésorière et
Directrice générale
MRC d'Antoine-Labelle
425, rue du Pont
Mont-Laurier (Québec) J9L 2R6

**Copie certifiée conforme donnée
à Mont-Laurier ce 7 ^{mars 2017}**